

N°2021-03/14B

Objet : APPEL A PROJET CITEO – AMELIORATION DE LA COLLECTE DE PROXIMITE DU VERRE.

L'an deux mille vingt et un, le 03 Mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	9	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 24 février 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Depuis 2018, CITEO (anciennement Eco-Emballage) mène le « Plan de Performance des Territoires », un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés.

Au total, ce sont 5 vagues d'appels à projets, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

CITEO vient ainsi de lancer sa quatrième et avant dernière phase d'appel à projets à laquelle la Communauté de Communes envisage de candidater.

En effet, dans le but de densifier son maillage de Points d'Apport Volontaire de verre sur le territoire, le Pôle déchets de Sud Roussillon souhaiterait présenter un projet dans le cadre de la thématique « Optimisation de la collecte / Levier 2 : Amélioration de la collecte de proximité ».

Le calendrier de la Phase 4 est le suivant :

1. Avril 2021 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
2. Avril à juin 2021 : analyse des candidatures par CITEO
3. Juillet 2021 : annonce de la sélection et publication des listes des lauréats
4. Juillet à décembre 2021 : contractualisation avec les lauréats

Si la Communauté de Communes Sud Roussillon est lauréate, l'accompagnement financier de CITEO pourrait aller jusqu'à 50% du coût du projet avec un plafond de 1,3 € par habitant.

D'après nos estimations ce montant pourrait s'élever aux alentours de 25k€, soit l'équivalent de 18 colonnes à verre financées par Citeo.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** le projet d'amélioration de la collecte de proximité par la densification du maillage de Points d'Apport Volontaire Verre ;

☞ **DECIDE** de candidater à l'appel à projets lancé par CITEO ;

↪ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits sur les budgets de la collectivité ;

↪ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

